

Téléphone : 02 51 49 66 54

Messagerie :

cgt.ddfip85@dgfip.finances.gouv.fr

Dans ce numéro :

Edito	1
Journée d'action 12 /09	1
Trésoreries: à quoi ça sert	2
Le Labyrinthe de notre administration	2
Jeux d'actu	3
Indécosa	
Réponses aux jeux	4



Edito

Le 12 septembre, Tous en marche contre le recul social !!!

Si vous pensiez avoir du changement avec notre nouveau Président de la République, c'est raté !

Depuis son arrivée, le nouveau gouvernement annonce et applique de vieilles recettes politiques : 5 milliards d'économies sur le budget de l'Etat (268 Millions uniquement pour Bercy), 20 milliards de dépenses publiques du CICE sanctuarisées en baisse de cotisations patronales sans contrepartie en emplois. Pour le MEDEF, c'est tout bénéf, pour les salariés, citoyens et usagers que nous sommes c'est toujours moins de droits.

Les choix de ce gouvernement sont clairs, les salariés doivent payer : remise en cause des garanties collectives avec l'attaque contre le code du travail, réduction de la qualité des services publics par la suppression de 120000 fonctionnaires, diminution de l'offre de Service public, réforme des retraites dans une logique de capitalisation et remise en cause des pensions.

Pour les agents publics, et notamment ceux de la DGFIP, ce sera ré-

gime sec : rétablissement du jour de carence, gel du point d'indice et hausse de la CSG ; généralisation du RIFSEEP en 2019 avec modulation des primes en fonction du mérite, de nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP après les 30000 en 10 ans, reprise des restructurations à la DGFIP (ASR), dégradation continue des conditions de travail, conséquence directe des manques d'effectifs et des changements des process de travail à un rythme insoutenable.

Le bilan est déjà lourd au bout d'un trimestre !!! Salariés du Public, comme du Privé : même combat !

Qu'attendre d'un Président qui dit que « les salariés Français sont trop payés », qu'« être élu est un cursus d'un ancien temps », que « dans un hall de gare, vous croisez des gens qui réussissent et d'autres qui ne sont rien » ?

Si vous aussi vous voulez une société plus égalitaire, plus juste et que vous ne voulez pas perdre vos droits, la solution c'est l'action. Alors toutes et tous ensemble, soyons massivement en grève le 12 septembre.

La CGT appelle à une

JOURNÉE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE

MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

pour obtenir des avancées sociales et s'opposer aux reculs qui touchent tous les salarié.es

Tou.te.s concerné.es, tou.te.s mobilisé.es, tou.te.s en GRÈVE

REJOIGNEZ LA CGT

RASSEMBLEMENT à 14 HEURES Place NAPOLEON à La ROCHE SUR YON

Une trésorerie, ça sert encore à quelque chose ?

Les trésoreries jouent un rôle essentiel dans la gestion des fonds publics et mettent en œuvre des missions souvent méconnues. Il ne s'agit pas simplement d'y encaisser un chèque d'impôt sur le revenu ou de taxe d'habitation. Le paiement d'un séjour à l'hôpital, d'un mois de cantine, du centre de loisirs, d'un droit de place pour un commerçant, tout cela se passe dans une trésorerie. Elles ont aussi, par exemple, la charge de préparer et d'assurer le bon paiement des salaires de quelques 5 millions de fonctionnaires (fonction publique d'Etat, Hospitalière et Territoriale). De la même manière, elles sont chargées de vérifier la régularité d'une dépense pour une collectivité locale, qu'un appel d'offre a bien eu lieu, que le budget permet bien cette dépense, etc. Sans ces missions de contrôle, il y a fort à parier que les abus en matière de dépenses publiques seraient bien plus nombreux.

Pour toutes ces tâches que les trésoreries assument, la proximité du réseau avec ses usagers et le maillage territorial sont importants. Les centres des Finances publiques doivent permettre à la population d'accéder facilement à leurs services mais également rester proches des

élus locaux pour une meilleure gestion financière et budgétaire des collectivités, hôpitaux et établissements publics.

Pourtant, depuis de trop nombreuses années maintenant, l'ensemble des missions sont sans cesse attaquées. Entre fermetures de postes comptables et suppressions massives de personnel, les missions ne peuvent plus être assurées correctement. En conséquence, les dépenses des collectivités ne sont plus contrôlées de manière systématique. Des seuils ont été mis en place en deçà desquels il n'y a plus aucun contrôle. Plus ça va et plus les seuils sont élevés, laissant ainsi la porte ouverte à toujours plus d'abus.

En effet, la dynamique actuelle est au regroupement de petites trésoreries vers des postes de taille moyenne affaiblissant ainsi le maillage territorial. Par ailleurs, ces regroupements censés rééquilibrer les problèmes d'effectifs dans les services ne se traduisent pas dans la réalité. Ceci entraîne l'abandon des missions de recouvrement des produits locaux au risque de mettre en péril l'équilibre financier des collectivités. La survie de ces trésoreries tient grâce à la sédentarisation des EDR sur ces postes. De plus, le mal-vivre est croissant chez les agents (tension entre les personnels, démotivation, écrêtements importants chroniques ...)

En Vendée, ce sont des pans entiers du département qui se retrouvent en grande difficulté, renforcée par la fermeture régulière de postes comptables ou le transfert de la mission recouvrement vers le SIP. Car à chaque fois, le ratio agents « transférés »/charges est déséquilibré, comme à Mortagne sur Sèvre, Saint Jean de Monts, Luçon ou Le Poiré sur Vie. Cela conduit à un cercle vicieux où le « saupoudrage » des renforts et les mouvements successifs ne comblent jamais les vacances. Ces postes deviennent alors des repoussoirs et ceux qui arrivent péniblement à surnager s'enfoncent. Les missions en pâtissent bien sûr, mais surtout les collègues qui y travaillent. On ne compte plus les situations d'épuisement professionnel. Certains agents se font écrier à un niveau vertigineux, les arrêts maladie se multiplient et les demandes de mutation aussi.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la CGT se bat partout sur le territoire pour défendre un réel réseau de proximité aux Finances publiques, seule garantie d'une gestion saine et contrôlée de l'argent public.

Seriez-vous un bon agent d'accueil pour cet habitant de St Hilaire de Riez perdu dans les méandres de notre administration le 1er septembre 2017 ?

1	A une question pour sa déclaration d'impôt	A	PCE La Roche sur Yon
2	Souhaite remplir sa déclaration modèle H1 suite à la fin de ses travaux	B	PTGC la Roche
3	A une réclamation sur le calcul de sa taxe foncière pour son local professionnel	C	SIP Challans
4	Souhaite payer la cantine en espèces	D	Trésorerie Les Sables
5	Veut se mensualiser pour sa taxe d'habitation	E	Paierie départementale 85
6	Veut envoyer son TIP pour le paiement de sa taxe foncière	F	SIP- SIE Luçon
7	Veut se renseigner pour faire un don manuel à ses enfants	G	CPS Lille
8	Souhaite un délai de paiement pour une amende due en Vendée	H	Trésorerie ST Gilles
9	Veut savoir si une facture émise par son entreprise au Conseil Départemental a été payée.	I	SPF-E la Roche
10	A une question sur le calcul de sa taxe d'habitation	J	PELP La Roche
11	A un problème de remboursement de TVA pour son entreprise située à Triaize	K	Centre de traitement Rennes
12	Veut réclamer suite à un contrôle de la contribution de la redevance à l'audiovisuel public		
13	Souhaite faire une mise à jour du plan cadastral		

Réponses en dernière page

Démêlez les mots

T N E M E P P O L E V E D P Q M E I B A
S A L A R I E S N C E E S R U A N N N D
S N O I S S I M E O M T N O A N V F O I
S A L A I R E S R N P I O F L I I O I N
N O I T A M R O F G L L I E I F R R T I
S Y N D I Q U E S E O A T S F E O M A T
S E I T N A R A G S I C C S I S N A R I
N O I T A R E P O O C S E I C T N T E A
P E R S O N N E L O L I L O A A E I D T
E C O N O M I E C A P F E N T T M Q E I
N O I T A R T S I N I M D A I I E U F V
V A C A N C E S S E M I R P O O N E E E
P R O M O T I O N B E R C Y N N T C G T
J U R I D I Q U E N O I N U S A G E N T
S R U O C N O C T A C I D N Y S E T A T

Mot caché : _ _ _ _ _



ADMINISTRATION

COOPERATION

FEDERATION

MANIFESTATION

SALAIRES

AGENT

DEVELOPPEMENT

FISCALITE

MISSIONS

SALARIES

BERCY

ECONOMIE

FORMATION

PERSONNEL

SYNDICAT

CAP

ELECTIONS

GARANTIES

PRIMES

SYNDIQUES

CGT

EMPLOI

INFORMATIQUE

PROFESSION

UNION

CONCOURS

ENVIRONNEMENT

INITIATIVE

PROMOTION

VACANCES

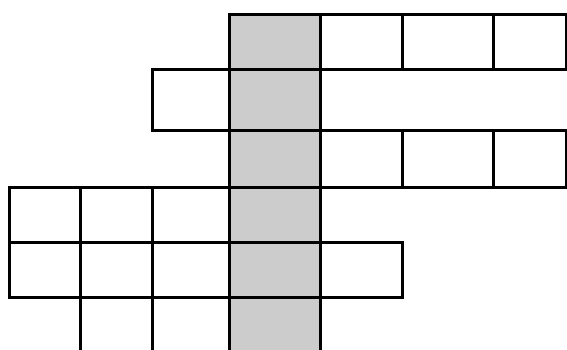
CONGES

ETAT

JURIDIQUE

QUALIFICATIONS

L'aile droite... ou la cuisse de Jupiter.



Mode très difficile : (Charade à tiroir)

- 1- Applique de l'huile
- 2- Recouvre quand il pleut.
- 3- Agrémente joliment.
- 4- Travail à la Poste.
- 5- Réfute en bloc.
- 6- Fend du bois

Mode Moyen (culture Geek):

- 1- Attaque et ça repart !
- 2- Grand Maître goa'uld suprême !
- 3- Ne récompense que la Baston !
- 4- Avenger un peu marteau.
- 5- Le Cauchemar d'Innsmouth.
- 6- Possède son labyrinthe.

Mode facile :

- 1- Dieu romain de la guerre (Mythologie)
- 2- Dieu égyptien du Soleil (Mythologie)
- 3- Dieu Cimmérien associé au courage (Littérature)
- 4- Dieu nordique de la Foudre et du Tonnerre (Mythologie)
- 5- Dieu Sémite de l'Agriculture (Mythologie) ou « Grand Ancien » dit « Dieu Poisson » (Littérature).
- 6- Dieu satyre de la Nature (Mythologie)

Le coin des consommateurs avertis

LE POINT SUR L'EXPÉRIMENTATION DU CHÈQUE ÉNERGIE

(Cf: article du: 24/11/2016 - *Energie/environnement-site INC*- Stéphanie Truquin, économiste à l'Institut national de la consommation)

Prévu par l'article 201 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTCVE), le chèque énergie doit remplacer les tarifs sociaux de l'énergie, le tarif de première nécessité pour l'électricité (TPN) et le tarif spécial de solidarité (TSS) pour le gaz naturel, le 1er janvier 2018.

Avant la généralisation de ce dispositif, le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a lancé, depuis le 20 mai 2016, une expérimentation dans 4 départements : Ardèche, Aveyron, Côtes d'Armor et Pas-de-Calais. 6 mois après le lancement de cette expérimentation, où en sommes-nous ?

Le chèque énergie, c'est quoi ?

Attribué en fonction des ressources et de la composition du foyer, le chèque énergie est une aide, de 48 à 227 €, pour payer les factures d'énergie (gaz naturel, électricité, fioul, bois, GPL, ... toutes les énergies sauf le carburant pour véhicules), ou des travaux de rénovation énergétique. Sans démarche préalable, les consommateurs ayant droit au chèque énergie le reçoivent chez eux, à leur nom.

Les professionnels, fournisseurs d'énergie, gestionnaires de réseaux (principalement GRDF et Enedis ex-ERDF) ou professionnels du bâtiment effectuant des travaux de rénovation sont tenus d'accepter ce chèque. Il est utilisable comme un moyen de paiement mais en une seule fois et il n'y a pas de rendu de monnaie.

Attention, seuls certains travaux de rénovation sont éligibles au chèque énergie et ces travaux doivent être réalisés par des professionnels "RGE", « *Reconnus Garant de l'Environnement* ».

L'expérimentation :

A terme, le chèque énergie doit bénéficier à 4 millions de ménages en situation de précarité. Avant la généralisation de ce dispositif à l'ensemble de ces ménages, une expérimentation a lieu du 1er mai 2016 au 31 décembre 2017 dans 4 départements : l'Ardèche, l'Aveyron, les Côtes d'Armor et le Pas-de-Calais.

Ainsi, 173 000 bénéficiaires ont été identifiés dans ces départements et ont reçu leur chèque, en mai ou juin 2016, pour une valeur moyenne de 150 € et valide jusqu'au 31 mars 2017.

Mi-novembre 2016, environ 100 000 chèques avaient été utilisés pour payer une facture d'énergie. Une très grosse majorité de ces chèques a été envoyée à un fournisseur national d'électricité et/ou de gaz naturel. Si ces fournisseurs connaissent bien ce dispositif et acceptent facilement le chèque, des associations de consommateurs présentes sur les 4 territoires d'expérimentation indiquent que des fournisseurs d'autres énergies (GPL, bois, fioul, ...) semblent le méconnaître et ne l'acceptent pas aussi facilement.

Or, nous le rappelons, tout fournisseur d'énergie est tenu de l'accepter.

✓ Bon à savoir

Avec le chèque énergie, le consommateur reçoit également une attestation prouvant qu'il est bénéficiaire du dispositif. Il bénéficie ainsi de la gratuité de la mise en service et de l'enregistrement de ses contrats d'électricité et de gaz naturel, d'un abattement de 80 % sur la facturation d'un déplacement du gestionnaire de réseau en cas d'impayés et des protections spécifiques relatives à la procédure applicable en cas d'impayés de factures (décret 2008-780 du 13 août 2008).

Les pouvoirs publics ont d'ores et déjà mis en place un site Internet et un numéro de téléphone (0 805 204 805, service et appel gratuits, du lundi au vendredi 8h-20h) d'informations accessibles à tous. A partir de 2017, un service disponible sur le site permettra de pré-affecter le chèque à ses factures d'énergie. Il sera alors automatiquement déduit des factures de gaz naturel ou d'électricité des consommateurs qui le souhaitent pour les années à venir.

Pour en savoir plus : Retrouvez tous les détails du chèque énergie : "[Tout savoir sur le chèque énergie](#)"



Réponse du jeu page 2 : 1-C / 2-C / 3-J / 4-H / 5-G / 6-K / 7-I / 8-D / 9-E / 10-C / 11-F / 12-A / 13-B

Réponse du jeu page 3 : MACRON